

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008**

**Délibération
n° 2008.02.058**

**Mise en place d'un
système
d'exploitation pour
le service déchets
ménagers**

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN à Philippe MOTTET

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

AFFAIRES GENERALES / MARCHÉS

Rapporteur :

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'EXPLOITATION POUR LE SERVICE DECHETS MENAGERS

Le service des déchets ménagers souhaite s'équiper d'un outil permettant d'améliorer la réalisation et le suivi des tournées de ramassage des déchets ménagers.

En ce sens, l'acquisition d'une solution de type Système d'Aide à l'Exploitation (SAE) est envisagée.

Ce système se compose :

- de matériels et logiciels centraux (éventuellement hébergés en externe),
- de matériels embarqués dans les camions de collecte.

Il permettra d'effectuer les actions suivantes :

- le suivi en léger différé des tournées pendant le service,
- une aide au guidage des bennes dans le camion qui décrit l'itinéraire,
- une analyse complète des données techniques après la tournée sur support cartographique géo-référencé et standard.

Le coût total du projet, incluant les prestations de mise en place du système est évalué à :

- environ 67 000 € HT pour l'acquisition du matériel embarqué (estimation pour le parc complet),
- environ 42 000 € HT par an (estimation haute pour le parc complet), correspondant à l'exploitation annuelle du système : coûts de communication (positions et données), gestion des données en temps réel, location des logiciels, assistance et maintenance, mise à disposition éventuelle des infrastructures externes.

Un groupe de travail constitué de représentants du personnel, de la direction des ressources humaines, de la direction générale et des organisations syndicales, sera constitué préalablement à l'installation de cet équipement, pour en définir exactement les fonctions et exploitations attendues, dans le respect de la législation du travail et des règles en matière d'informatique et libertés.

Afin de satisfaire ce besoin, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 56 à 59 et 77 du code des marchés publics. Il s'agira d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum d'une durée maximale de 8 ans. Cette durée est justifiée par les points suivants :

- les matériels embarqués sont souvent spécifiques à chaque solution globale, et donc en cohérence avec toute la chaîne de traitement des données en aval : une remise en concurrence pour la seule partie communication et logiciels n'est donc pas réaliste ; en outre, elle offrirait un avantage concurrentiel évident au prestataire initial ;
- il s'agit d'un outil de travail dont les utilisateurs seront à la fois les chauffeurs (guidage et signalements) mais aussi l'encadrement pour la partie expertise : envisager une remise en question de l'outil seulement trois ans après sa mise en place bouleverserait l'ergonomie et les habitudes probablement déjà mises en place sur une longue période.

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales du 28 janvier 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que :

- la durée du marché est d'un an à compter de sa date de notification,
- le marché pourra être renouvelé par reconduction expresse sans que sa durée totale ne puisse excéder huit ans.

D'IMPUTER au compte 205 l'acquisition du logiciel, au chapitre 21, l'acquisition des matériels embarqués et au chapitre 011 des dépenses annuelles relatives à l'exploitation du système - fonction 8121.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 mars 2008	<u>Affiché le :</u> 06 mars 2008